

Québec, le 3 juillet 2015

PAR COURRIER

Monsieur [REDACTED]
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2015-127**

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 29 juin 2015, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de la décision T-002941 rendue par le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole (TAPTA) en appel d'une décision rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 24 octobre 1994.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient cette décision, laquelle peut vous être communiquée en vertu de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie de la décision T-002941 rendue par le TAPTA le 13 mars 1995.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Carmelle Beaulieu

Chef du Service des affaires institutionnelles
Substitut de la responsable de l'accès aux documents
des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision